

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement rue de la République du 14 au 25 octobre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réfection des pavés déchaussés réalisés par l'entreprise COLAS, rue de la République, entre la place d'Arçon et la rue Notre Dame (côté pair) du 14 au 25 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

~~Le présent arrêté est en vigueur du lundi 14 octobre 2024, 7 h 00 au vendredi 25 octobre 2024, 18 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule :~~

- rue de la République (côté impair) : entre la rue Parguez et la chapelle des Annonciades (stockage de matériaux).
- rue de la République (côté pair) : sur les aires de livraison.

Pendant les travaux, la circulation piétonne sera basculée sur le trottoir du côté impair et l'accès aux commerces sera maintenu.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

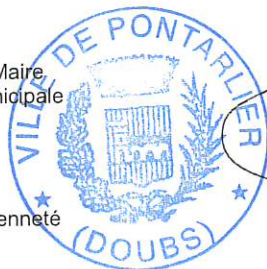
.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 10 octobre 2024

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DMO
1 ex. Pompiers
1 ex. COLAS
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT